



Procédure d'inscription au Sport-Études de l'ARSC

- Être affilié avec une équipe d'une région reconnue par la Fédération de soccer du Québec.
- Jouer au plus haut niveau de sa région dans sa catégorie d'âge (ex : U-12 AA, U-14 AAA ...).
- Communiquer avec l'ARSC pour une évaluation technique si nécessaire.
- Si accepté suite à l'évaluation, une fiche d'adhésion sera remise à l'athlète.
- L'athlète doit ensuite communiquer avec l'école Antoine-de-St-Exupéry pour prendre rendez-vous pour l'examen académique.
- L'inscription au Sport-Études devient officielle quand l'athlète est accepté au niveau technique et académique.
- Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec l'ARSC au 514-722-2551 poste 209.